



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 29 AOÛT 2024

Affaire n° 40-20240829

**Projet « Design des territoires »
Approbation du projet de convention à conclure entre la
Commune, l'Etat et l'École des Arts Décoratifs Paris**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 août 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 23 août 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 41
- représentés : 8
- absent : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-neuf août à seize heures quarante-huit minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jacquet Hoarau, 1er adjoint

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Henri Fontaine, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Bernard Picardo par Patrice Thien-Ah-Koon, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Daniel Maunier par Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Véronique Fontaine par Noëline Domitile, Evelyne Robert par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Jacquet Hoarau

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 40-20240829

Projet « Design des territoires »

Approbation du projet de convention à conclure entre la Commune, l'Etat et l'École des Arts Décoratifs Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport n° 40-20240829 présenté au Conseil municipal du 29 août 2024,

Considérant que le ministère de la Culture a lancé le projet « Design des territoires » et a confié à l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) le soin de le mettre en œuvre afin de promouvoir une culture pour tous au service de tous les territoires,

Considérant que souhaitant bénéficier d'un regard neuf sur son territoire notamment sur ses centres urbains qui doivent se dynamiser, la municipalité a décidé d'intégrer le programme « Design des territoires »,

Considérant qu'à ce titre, la commune du Tampon souhaite accueillir, de septembre 2024 à janvier 2025, le programme DDT et propose la thématique de travail suivante : élaboration d'un projet de redynamisation du centre-ville impliquant la population locale et les acteurs clés (services municipaux, partenaires institutionnels et privés). « Quel centre-ville pour une grande ville rurale des Hauts aujourd'hui ? »,

Considérant que la commune du Tampon contribuera au programme sous la forme d'une subvention d'un montant maximum de 5 000 € (cinq mille euros) alloués à la SCIC L'envol en charge du suivi logistique notamment le déplacement et l'hébergement des étudiants,

Le Conseil municipal,
réuni le jeudi 29 août 2024 à l'Hôtel de ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé du Président de séance,

Après en avoir débattu et délibéré

Décide à l'unanimité,

Article 1 d'approuver le projet de convention ci-annexé qui sera conclue entre l'Etat, la commune du Tampon et l'école des arts décoratifs paris,

Article 2 d'approuver la contribution financière de la commune à hauteur de 5 000 € HT prenant la forme d'une subvention allouée à la SCIC L'envol en charge du suivi logistique,

Article 3 d'autoriser le maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir ainsi que tout autre document relatif au projet « Design des Territoires ».

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Laurence Mondon, 2ème adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**